

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 94.036

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 19 Avril à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

12 Avril 1994

DATE D'AFFICHAGE

12 Avril 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU et PELTIER, MM. QUENTIN et RAULT, REVOLAT, SABATHIER et TAP Conseillers,

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, BARON, MARCONI, MOULINEAU et POTENNEC

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 27

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Subvention exceptionnelle 1994 à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de ROYAN

VOTE : UNANIMITE

Le Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de ROYAN a sollicité de la Ville de ROYAN, l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la réalisation du Carré des Sapeurs-Pompiers au Cimetière Monperrier.

Il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 8.500 Frs pour cette réalisation,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la demande du Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de ROYAN,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'allouer une subvention exceptionnelle 1994 de 8.500 Frs (Huit mille cinq cent francs) à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de ROYAN pour la réalisation du Carré des Sapeurs-Pompiers au Cimetière Monperrier.
- D'imputer la dépense correspondante au Chapitre 940.2 - Article 6570 du Budget de l'exercice 1994.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 Avril 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS